

DIEC/17-732-1704 du 27/02/2017

**BACCALAUREAT GENERAL - SESSION 2017 - ORGANISATION DES EPREUVES FACULTATIVES
ECRITES DE LANGUES**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme LAURENT - Tel : 04 42 91 71 87 - Fax : 04 42 91 75 02

La liste des centres d'examen des épreuves facultatives orales de langues énumérées en annexe n° 4 du BA du 647 du 13 octobre 2014 et des épreuves facultatives des disciplines artistiques fera l'objet d'une publication ultérieure.

Modalités des épreuves facultatives écrites de langues enseignées à des publics peu nombreux, dites « rares »

1 - Calendrier des épreuves et des corrections

Dates et horaires	Séries concernées	Centre d'épreuves	Modalités de circulation des copies	Correction et saisie des notes
Mercredi 29 mars 2017 de 14h à 16h	BCG - BTN toutes	Lycée Saint Joseph les Maristes - Marseille	Transmission au rectorat par le centre d'épreuves le 31 mars 2017	- Correction par INALCO PARIS Avril-Mai 2017 - Saisie des notes par DIEC 3.02 Juin 2017

2 - Matériel fourni

- Etiquettes d'anonymat, étiquettes de table
- Listes d'émargement
- Copies modèle E.N. (en usage depuis la session 1999)
- Papier brouillon

3 - Procédure

- Classer les copies par salles et ordre alphabétique après l'épreuve
- Coller sur chaque copie l'étiquette d'anonymat. La copie blanche porte le nom et le numéro de matricule du candidat qui l'a remise. La mention copie blanche est portée sur la liste d'émargement et inscrite par le surveillant sur la copie.
Pour chaque candidat absent, il est introduit dans le lot des copies, en lieu et place de sa copie, une copie blanche. La mention « absent » figure visiblement sur la copie.
- Massicoter : il ne doit rester sur la copie que le numéro d'anonymat
- Glisser les copies ainsi préparées dans les enveloppes fournies par le Rectorat Aix-Marseille
- Insérer un exemplaire du sujet de l'épreuve dans chaque enveloppe

4 - Circulation des copies

Les copies anonymées sont acheminées par le centre d'épreuves au rectorat le 31 mars 2017
Après correction, les copies sont conservées au rectorat, pendant un an, à l'issue de la session, aux fins de consultation par les candidats qui en feraient la demande.

LANGUES		Baccalauréat général
ALBANAIS		7
ARMENIEN		16
BERBERE	KABYLE	17
	RIFAIN	2
	CHLEUH	3
BULGARE		4
CAMBODGIEN		1
COREEN		4
CROATE		3
ESTONIEN		1
HONGROIS		3
MACEDONIEN		1
MALGACHE		3
NORVEGIEN		2
ROUMAIN		7
SERBE		4
SLOVAQUE		1
SUEDOIS		3
SWAHILI		1
TAMOUL		1
TCHEQUE		1
TURC		30
VIETNAMIEN		3
EFFECTIF TOTAL		118

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille